

Comment l'utiliser ?



Tu peux commander ton chéquier à partir du 3 Juin 2013 jusqu'au 28 Mai 2014 et l'utiliser jusqu'au 14 juin 2014 pour une activité qui se déroule jusqu'au 14 juin 2014.

Il te suffit de présenter ton chèque et une pièce d'identité (carte d'identité, livret de famille) auprès du partenaire concerné dont tu trouveras la liste sur le site Internet du Conseil Général et de compléter le prix de la cotisation ou de l'entrée.

Attention : Tu ne pourras pas utiliser ton chéquier pour des activités dont le prix d'entrée ou cotisation est inférieure ou égale à la valeur faciale du chèque, c'est à dire qu'il n'y aura ni gratuité, ni remboursement en monnaie sur la remise d'un chèque (sauf sur le réseau de transport Cantal'lib).

Ne sont retenus comme partenaires que les structures cantaliennes reconnues par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques sectorielles et disposant de professionnel(s) qualifié(s) (Brevets fédéraux dans le cadre de fonctionnement de clubs sportifs et Brevets ou diplômes d'Etat pour les autres activités).

Comment ça marche ?

Tu peux cumuler les chèques de 12 € et 2 € pour une cotisation annuelle, une licence, un abonnement dans le domaine sportif ou culturel.

Exemple : Tu souhaites t'inscrire auprès d'un club de judo qui demande une cotisation de 33 €, tu peux utiliser tes chèques d'activités sportives de 12 € et 2 € et compléter ton paiement de 19 €.



N'oublie pas de renseigner le verso du chèque avant de le remettre à un partenaire.

Tu peux assister à des spectacles où à des matches en utilisant le chèque de 2 €.

Où est ce que je peux utiliser les chèques PASSCANTAL ?

passcAntal
votre Conseil Général vous accompagne de 11 à 25 ans

Les partenaires, clubs, associations ... sont tous répertoriés dans le guide qui est disponible sur le site Internet du Conseil Général du Cantal que tu peux consulter. La liste sera régulièrement mise à jour sur ce site.

Si tu souhaites utiliser ton chèque chez un partenaire qui n'a pas encore été répertorié, demande-lui d'appeler le 0 800 22 68 25 (0 800 CANTAL) de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi, durant les mois de juillet-août et en période scolaire, c'est un numéro gratuit qui lui permettra d'obtenir les renseignements nécessaires à son éventuelle adhésion au dispositif.

Renseignements complémentaires :

0 800 22 68 25 (0 800 CANTAL numéro vert gratuit) de 14h30 à 16h30, du lundi au vendredi, durant les mois de Juillet-Août et en période scolaire.

Connecte-toi : www.cantal.fr



cantal AUVERGNE

2013/2014

**Pour 8 €
100 € de réduction**

passcAntal
votre Conseil Général vous accompagne de 11 à 25 ans

LE PASSCANTAL C'EST LA VIE ! Il reste un chéquier pour vous aider à financer vos activités culturelles, sportives et de loisirs. Mais il va maintenant plus loin et s'efforce de nouvelles aides qui vous accompagnent dans votre vie de tous les jours, de 11 à 25 ans.

cantal
LE DÉPARTEMENT

OSMOSE COMMUNICATION (SARL Cantal Reprographie) - © Fotolia - Ne pas jeter sur la voie publique.

Chaque jour à vos côtés

pass cAntal

votre Conseil Général vous accompagne
de 11 à 25 ans

Le Chéquier Activités du PASSCANTAL

(chéquier de réduction) est
destiné à tous les
jeunes cantaliens,
sans critère de
ressources,
âgés de 11 à 17 ans
(nés entre 1996 et 2002).



LE PASSCANTAL
S'ÉLARGIT : il reste
un chéquier pour vous
aider à financer vos
activités culturelles,
sportives et de loisirs.
Mais il va maintenant
plus loin et s'étoffe de
nouvelles aides qui
vous accompagnent
dans votre vie de tous
les jours, de 11 à 25 ans.

Quels sont les objectifs du Chéquier Activités du PASSCANTAL ?

- > Permettre aux jeunes cantaliens, âgés de 11 à 17 ans de découvrir et de pratiquer, en dehors du temps scolaire, des activités culturelles, sportives et de loisirs.
- > Valoriser des activités de proximité sur l'ensemble du département.
- > Accompagner financièrement les familles.
- > Soutenir les actions et initiatives développées dans ces domaines par les structures concernées (associations, communes, communautés de communes ...).

Avec ton chéquier
c'est toi qui décides ...

Composition

de ton chéquier

- 2 CHÈQUES POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES
 - 1 chèque de 12 € pour une adhésion, un abonnement ou un stage.
 - 1 chèque de 2 € pour de la découverte ou des entrées de matches voire de manifestations sportives.
- 2 CHÈQUES POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES
 - 1 chèque de 12 € pour une adhésion, un abonnement ou un stage.
 - 1 chèque de 2 € pour de la découverte ou des entrées de spectacles voire de manifestations culturelles
- 1 CHÈQUE D'UNE VALEUR DE 11 € POUR LES SALLES DE SPECTACLES (PRISME, VIC SUR CÈRE)
- 3 CHÈQUES D'UN MONTANT RESPECTIF DE 3 € POUR LE CINÉMA
- 3 CHÈQUES D'UN MONTANT RESPECTIF DE 2 € POUR L'ACHAT DE LIVRES OU PARTITIONS MUSICALES
- 4 CHÈQUES D'UNE VALEUR RESPECTIVE DE 1,50 € POUR ACCÉDER AUX LIGNES CANTAL'LIB
- 3 CHÈQUES D'UNE VALEUR RESPECTIVE DE 8 € POUR DES ACTIVITÉS SAISONNIÈRES ESTIVALES, (du 15 juin 2013 au 15 septembre 2013) dont un pouvant également être utilisé pour des activités hivernales (15 décembre 2013 au 31 mars 2014)
- 1 CHÈQUE DE 8 € POUR LA FORMULE « TRAIN + FORFAIT SKI ALPIN », SAISON 2013/2014
- 1 CHÈQUE D'UN MONTANT DE 8 € POUR UN FORFAIT DE SKI ALPIN, SAISON 2013/2014



Facile ! Comment obtenir ton chéquier ?

Tu devras simplement fournir, avant le 28 mai 2014 :

- **Un bon de commande**
Téléchargeable sur le site Internet du Conseil Général : www.cantal.fr ou disponible à partir du 3 Juin 2013 au Conseil Général, auprès des mairies, des communautés de communes, des Points d'Information Jeunesse, des centres sociaux les plus proches ou dans les collèges et lycées.
- **Un justificatif d'âge** (carte d'identité ou livret de famille) et de résidence sur le département de ton ou tes représentants légaux (feuille d'imposition ou facture d'électricité...).
- **8 € sous forme de chèque** libellé à l'ordre du Payeur départemental ou en espèces. Et adresser le tout au :

CONSEIL GÉNÉRAL du Cantal
Mission PASSCANTAL
Hôtel du Département
28, Avenue Gambetta
15000 AURILLAC

15 jours plus tard, tu recevras chez toi
ton chéquier personnalisé à ton nom.

www.cantal.fr